DEUXIEME RELANCE DE LA DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET N° 540/93/002/2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE D'ELABORER LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT DU SECTEUR DES ASSURANCES A LA VISION « BURUNDI PAYS EMERGENT EN 2040 ET PAYS DEVELOPPE EN 2060 »

1. Contexte et justification

Le Gouvernement du Burundi a adopté la Vision nationale « Burundi Pays Émergent en 2040 et Pays Développé en 2060 » comme cadre stratégique de référence pour orienter les politiques publiques et accélérer le développement économique, social et institutionnel du pays. Cette Vision vise une croissance inclusive, durable et résiliente, fondée sur la transformation structurelle de l'économie, le renforcement du secteur privé, la modernisation des infrastructures, l'amélioration de la gouvernance et la promotion de la protection sociale.

Dans cette perspective, chaque secteur est appelé à élaborer une stratégie sectorielle alignée sur les objectifs de la Vision nationale. Le secteur des assurances est particulièrement concerné en raison de son rôle dans la gestion des risques, la mobilisation de l'épargne, le financement des investissements, la protection des ménages et des entreprises ainsi que le renforcement de la stabilité financière.

Au Burundi, le marché des assurances connaît une évolution progressive grâce au renforcement du cadre réglementaire et à l'arrivée de nouveaux acteurs. Toutefois, plusieurs contraintes limitent encore son développement, notamment le faible taux de pénétration de l'assurance, une culture assurantielle insuffisante, le développement limité de l'assurance vie, de la microassurance et des assurances agricoles, une digitalisation encore faible ainsi qu'une contribution limitée au financement de l'économie nationale.

Face à ces défis, l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) en collaboration avec l'Association des Assureurs (ASSUR) souhaite élaborer une stratégie nationale permettant d'aligner durablement le secteur sur les objectifs de la Vision 2040-2060. Cette stratégie devra identifier les réformes prioritaires, promouvoir l'innovation, renforcer l'inclusion assurantielle, améliorer la résilience face aux risques émergents et accroître la contribution du secteur au développement économique.

La deuxième relance est motivée par le fait que la publication de l'Appel à manifestation d'intérêt pour recruter un Consultant chargé d'élaborer le document susmentionné et sa relance sont restées infructueuses.

2. Objectifs et tâches de la mission

Conformément aux termes de référence, la mission consiste à élaborer une stratégie nationale d'alignement du secteur des assurances sur la Vision « Burundi Pays Émergent en 2040 et Pays Développé en 2060 » afin d'accroître sa contribution à la transformation économique, sociale et financière du pays.

Le consultant adoptera une approche participative fondée sur une analyse approfondie du marché, des consultations des parties prenantes et l'identification des meilleures pratiques régionales et internationales.

3. Participation

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux cabinets de consultants ou aux consultants justifiant d'une solide expérience en assurance, planification stratégique, régulation financière et politiques publiques.

Le cabinet ou le consultant participant à cette demande de manifestation d'intérêt devra démontrer une expertise confirmée dans la conduite de missions similaires, notamment auprès des gouvernements, autorités de régulation ou organisations internationales, ainsi qu'une bonne connaissance des normes internationales applicables au secteur des assurances (IAIS) et des bonnes pratiques africaines.

4. Profil du candidat

Le cabinet ou le Consultant devra justifier des conditions techniques, l'expérience et les références concernant les contrats similaires telles que spécifiées dans les termes de référence de la mission.

La maitrise du document de Stratégie de la Vision nationale « Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 » constituera un atout.

5. Dossiers de soumission

5.1. L'offre technique

Le dossier de l'offre technique devra contenir les éléments suivants :

- Pour le Cabinet, le statut du cabinet authentifié ;
- Les généralités : adresse exacte, numéro de téléphone, l'E-mail, le site Web ;
- Les preuves de qualification des consultants alignés pour accomplir la mission notamment les CVs, les copies de diplômes et/ou certificats d'études certifiés conformes aux originaux ou tout autre document pertinent ;
- Les références des missions identiques réalisées (pour chaque mission, joindre les copies des contrats, et les attestations de bonne fin) ;
- Les copies des documents administratifs attestant de la régularité du soumissionnaire avec l'administration fiscale de son ressort entre autres :
 1) Le NIF et le Certificat d'Inscription au registre du commerce ;
 2) L'attestation fiscale valide ;
- Trois lettres de recommandation relatives à pareille mission ;
- Tout autre document information jugé pertinent.

A l'issu de l'analyse du dossier d'offre technique, les cabinets ou les consultants ayant obtenu la note supérieure ou égale à 75% seront concernés par l'ouverture des offres financières.

5.2. L'offre financière

L'offre financière sera présentée en francs burundais et devra détailler le coût proposé pour conduire la mission.

6. Préparation et dépôts des offres

Les soumissionnaires vont présenter leurs offres techniques et financières en langues française en deux dossiers distincts bien reliés et cachetés, sous plis fermés, nommés comme suit :

1) Offre Technique- Élaboration d'une stratégie d'alignement du secteur des assurances sur la Vision « Burundi Pays Émergent en 2040 et Pays Développé en 2060 » ;
2) Offre Financière- Élaboration d'une stratégie d'alignement du secteur des assurances sur la Vision « Burundi Pays Émergent en 2040 et Pays Développé en 2060 »

7. Ouverture des offres et sélection du Cabinet

L'ouverture des enveloppes sera faite par le Comité Technique, en présence des soumissionnaires qui le souhaiteront, dans la salle des réunions de l'ARCA (209) en date du **28/9/2026 à 10h00**, heures de Bujumbura. Le Comité Technique va soumettre le rapport au Comité de Pilotage pour approbation.

Le Cabinet ou le consultant sera sélectionné selon la Méthode fondée sur l'offre technique et l'offre financière selon le rapport qualité-prix, conformément également aux critères exigés dans la présente « Demande de manifestation d'intérêt ».

8. Délai d'exécution de la mission

Conformément aux termes de références de la mission, la durée de réalisation de l'étude est de 60 jours calendaires.

14. Présentation et dépôt des offres

Les dossiers complets des soumissionnaires comprenant leurs offres techniques et financières seront adressés au Secrétaire Général de l'ARCA au plus tard **le vendredi 20/11/2026 à 12h00** et déposés à l'adresse ci-après :

Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances

51, Boulevard du Japon

Immeuble du Ministère des Finances, 2ème étage, Bureau N° 222

BP : 7384 Bujumbura

Tél : (257) 22 27 63 46 / (257) 22 27 63 47